

Règles de financement politique

Dépenses

Qu'est-ce qui est une dépense?

- Coût de tout bien ou service qui favorise l'élection d'un candidat;
- Un candidat ne peut dépenser plus que:
 - la somme de son don personnel;

PLUS

 - le montant total des dons qu'il a reçus de personnes physiques pour sa campagne.
- Donc, si un candidat n'a pas recueilli de dons d'autres personnes, la limite de dépenses pour sa campagne est de 1 000 \$.



Règles de financement politique

Période pour recueillir les dons et effectuer les dépenses

- Possible pour un candidat de recueillir des dons et engager des dépenses à partir du 1^{er} janvier 2021;
 - Dès ce moment, un candidat devra déclarer, sur son formulaire DGE-1038, tous les dons qu'il aura reçus et toutes les dépenses qu'il aura engagées afin de favoriser son élection.
- Peut recevoir des dons jusqu'au dépôt du formulaire;
- Ne peut plus engager de dépenses après la fermeture des bureaux de votes, le jour du scrutin;
- Chaque dépense doit être payée par de l'argent reçu sous forme de don;
 - Dépenses sont donc limitées par le montant total des dons reçus.



Règles de financement politique

Dépenses

Quelles dépenses doivent être déclarées?

- Toutes dépenses ayant trait à l'élection:
 - Tout ce qui peut favoriser l'élection d'un candidat;
 - Exemples:
 - Publipostage;
 - Photocopies;
 - Location d'une salle (incluant tous les frais reliés à cette location).
- Inclut les dépenses effectuées avant la période électorale.



Règles de financement politique

Dépenses

Quelles dépenses doivent être déclarées?

- Biens acquis durant l'année d'élection;
 - Pas ceux en possession du candidat avant 2021.
- Publicité dans le journal local;
- Médias sociaux:
 - Pas une dépense si gratuit;
 - Dépense si une publication est promue via un paiement au réseau social.



Règles de financement politique

Dépenses personnelles

Frais de déplacement :

- Essence et repas:
 - Considérées comme frais personnels;
 - Ne doivent pas être inscrites au formulaire *DGE-1038*.



Règles de financement politique

Païement des dépenses

- Le candidat doit payer lui-même les factures liées à sa campagne en respectant les conditions ci-dessous:
- Doit payer les dépenses à l'aide:
 - Un chèque;
 - Une carte de débit;
 - Ou d'une carte de crédit;
 - Il ne peut pas les payer en argent comptant;
 - Cette condition permet à Élections Québec de procéder à des vérifications ou à des enquêtes, au besoin.
- Doit conserver la pièce justificative (facture).

